



Devenir autoentrepreneur dans le transport

Par **Marcel_F**, le 17/04/2012 à 17:12

Bonjour,

J'ai été licencié l'année dernière, j'étais chauffeur, mais depuis je n'ai pas réussi à trouver du travail. Je suis tombé sur un site qui s'appelle une place de marché pour les transports qui s'appelle [Shiply, une bourse de fret](#) et ça m'intéresse de m'inscrire en tant qu'autoentrepreneur pour travailler comme transporteur, car je pense que je pourrais trouver du travail sur des sites similaires. Le seul problème c'est que je ne suis pas sûr s'il suffit d'enregistrer comme autoentrepreneur, ou si j'aurai besoin d'un autre type de licence etc. est-ce que quelqu'un pourrait me fournir des précisions à cet égard ?

Par **easy entreprise**, le 25/04/2012 à 17:53

Bonjour Marcel,

Le métier de transport est une activité réglementée, cela signifie qu'il vous faut une autorisation pour l'exercer, car dans votre véhicule en cas de contrôle il faudra fournir une licence.

Où obtenir la licence ?

Si vous avez travaillé plus d'un an comme chauffeur vous devez en faire la demande auprès de l'organisme concerné (autrefois la DRE) déposer votre dossier pour recevoir copie de la capacité avec licence.

Seulement apres vous pourrez excercer votre activité, voila brievement une reponse sans rentrer dans les détails

cordialement

Par **aidelovici**, le **27/04/2012** à **18:03**

Bonjour Marcel,

En effet, si tu souhaite devenir transporteurs tu dois obtenir les licences requises auprès des DREAL en fonction de ta région.

Par la suite, je pense que les places de marché en ligne dédiées au transport sont intéressante mais tu ne doit pas basé ton activité uniquement dessus. C'est plus en complément d'activité.

Pour ma part, j'utilise [la bourse de fret uship](#) pour éviter les retours à vide. De plus ils proposent une application mobile permettant de rester connecté tous le temps.

Cordialement.